



**PRÉFÈTE  
DE LA SOMME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté et de la légalité  
Bureau des élections  
et de la réglementation générale**

**ARRÊTÉ**

**Portant abrogation de l'arrêté préfectoral  
du 30 octobre 2020 convoquant les électeurs de Saulchoy-sous-Poix  
à une élection municipale complémentaire**

**LA PRÉFÈTE DE LA SOMME  
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu le code électoral, et notamment les articles L. 247 ;

Vu le décret du 21 décembre 2018 nommant Madame Myriam GARCIA, sous-préfète hors classe, secrétaire générale de la préfecture de la Somme ;

Vu le décret du 4 janvier 2019 portant nomination de Madame Muriel NGUYEN, préfète de la Somme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 février 2020 portant délégation de signature de Madame Myriam GARCIA, secrétaire générale de la Préfecture ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 octobre 2020 portant convocation des électeurs de Saulchoy-sous-Poix à une élection municipale partielle intégrale les 13 et 20 décembre 2020 et fixant les dates d'ouverture et de clôture du délai de dépôt des déclarations de candidature pour l'élection de sept conseillers municipaux

Considérant que les élections complémentaires dont les dates ont été fixées par arrêté préfectoral du 8 septembre 2020 susvisé ne peuvent avoir lieu en raison du contexte sanitaire et du re-confinement ;

Sur proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Somme ;

**ARRÊTE**

**Article 1er.** – L'arrêté préfectoral du 30 octobre 2020 portant convocation des électeurs de Saulchoy-sous-Poix à une élection municipale complémentaire les 13 et 20 décembre 2020 est abrogé.

**Article 2.** – Les électeurs de la commune de Saulchoy-sous-Poix seront convoqués ultérieurement afin de compléter le conseil municipal.

**Article 3.** – La secrétaire générale de la préfecture de la Somme et le maire de Saulchoy-sous-Poix sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera immédiatement affiché dans les formes et lieux accoutumés et publié au recueil des actes administratifs.

Amiens, le **18 NOV. 2020**

Pour la préfète et par délégation,  
La secrétaire générale,



Myriam Garcia